

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DAC 52 Subvention (5.000 euros) à l'association Aire Falguière - Compagnie Vue sur Mer (15e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer à l'association Aire Falguière – Compagnie Vue sur Mer une subvention de fonctionnement ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 15 septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement est attribuée à l'association Aire Falguière – Compagnie Vue sur Mer, 15 rue Georges Pitard (15^e), afin de soutenir le fonctionnement en 2011 de l'Aire Falguière 55 rue de la Procession (15^e)- D04867 ; SIMPA 19467; 2011_02777.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 5.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.